

**Madame Isabelle Sancerni**

Présidente de la CNAF  
32, avenue de la Sibelle  
75014 Paris

Paris, le 2 juillet 2020

Madame la Présidente,

Comme l'a reconnu et salué Christelle Dubos, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, les assistants maternels, dont le métier est peu visible dans le champ des modes d'accueil alors qu'ils accueillent près de 60 % des jeunes enfants, se sont pleinement mobilisés pendant la crise sanitaire, notamment pour assurer l'accueil des enfants des personnels engagés dans la gestion de celle-ci.

Ces derniers mois, la Branche Famille a mis en place, dans l'urgence, plusieurs dispositifs de soutien aux structures et professionnels de l'accueil de la petite enfance, notamment pour pallier l'absence d'activité liée aux fermetures d'établissements. Une partie des assistantes maternelles exerçant en MAM ont à ce titre bénéficié d'un soutien financier.

Les partenaires sociaux de la branche des Assistants maternels du particulier employeur réunis au sein du Conseil National Paritaire du Dialogue Social (CNPDS) saluent ces initiatives. Ils souhaitent porter un message d'optimisme et encourager la reprise d'activité des assistantes maternelles, pour que celles-ci, comme les parents qui les emploient et ont eux-mêmes besoin de reprendre le travail, soient pénalisés le moins possible par les difficultés économiques qui font suite à la crise sanitaire.

Au même titre que des aides visant à couvrir financièrement les frais supplémentaires engendrés par la mise en œuvre du protocole sanitaire ont été mises en place au profit des EAJE, les partenaires sociaux de la branche des Assistants maternels, sollicitent le versement d'une aide exceptionnelle au bénéfice des assistants maternels, à la fois pour reconnaître l'engagement majeur qui a été le leur pendant cette période hautement anxiogène. Mais également, pour partager l'effort financier correspondant aux dépenses supplémentaires engagées afin de rendre leur accueil conforme aux recommandations sanitaires ministérielles (achat de masques/visières, de gel hydroalcoolique, de produits désinfectants, de poubelles à pédale ; augmentation des frais d'eau courante et d'électricité générée par le lavage quotidien à 60° de l'ensemble des textiles utilisés pendant l'accueil, draps des enfants, bavoirs, torchons...).

Il faut en outre souligner que, chaque nouvelle recommandation se traduit par l'accomplissement de gestes supplémentaires réalisés en dehors du temps d'accueil, c'est-à-dire hors temps de travail et donc non rémunéré.

Par ailleurs, il est important d'éviter que des tensions ne naissent entre les assistantes maternelles et les parents employeurs sur la question de la prise en charge financière de ces équipements et charges supplémentaires. Il nous semble collectivement impossible de demander aux familles, elles-mêmes fragilisées économiquement compte tenu du contexte, d'assumer cet effort.

Nous nous tenons à votre disposition pour envisager avec vous le montant et les conditions de mise en œuvre de cette aide exceptionnelle. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos meilleures salutations.

Stéphane FUSTEC  
Président du CNPDS

Marie Béatrice LEVAUX  
Vice-Présidente du CNPDS

